L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS PAR JEROME RAYON.

SAMEDI MATIN, 27 OCTOBRE 1832.

TICKET RÉPUBLICAIN.

POUR PRÉSIDENT.

ANDREW JACKSON,

DU TENNESSEE.

POUR VICE-PRÉSIDENT.

MARTIN VAN BUREN.

DE NEW-YORK.

ELECTEURS DE LA LOUISIANE.

POUR LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT.

Premier District,	J. B. PLAUCHE',
Second District,	THOMAS W. SCOTT,
Troisième District,	TRASIMOND LANDRY,
Quatrième District,	ALEX. MOUTON,
Cinquième District,	GENL. WM. H. OVERTON.

☞ M. PLACIDE POSTIL, s'étant récusé comme électeur pour le président et le vice-président, en raison d'une indisposition sérieuse, le comité central républicain l'a remplacé par le général WALTER H. OVERTON.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 27 octobre.

Nous éprouvons une vive satisfaction à annoncer au public, et particulièrement aux dames, que c'est demain que doit se faire, dans toutes les églises de la ville, une quête au profit des malheureux naufragés du navire la *Trinité*, perdu sur les côtes de la Louisiane.

ASSEMBLÉE RÉPUBLICAINE.

Les citoyens du 3me. district, qui sont en faveur de la réélection d'ANDREW JACKSON à la présidence, sont invités à s'assembler au *Café de la Tonline*, **AUJOURD'HUI**, 27 Oct., à 6 heures du soir, pour s'occuper des mesures convenables pour former un ticket électoral.

Une assemblée des électeurs du *premier district* aura lieu pour le *même* objet, lundi prochain, 29 du courant, à 7 heures du soir, à l'hôtel Richardson, rue Conti.

M. CHARLES LEMAITRE, nous autorise d'annoncer que c'est sans son consentement, qu'il a aussi été porté comme commissaire du district, pour supporter le ticket clayiste, attendu qu'il ne votera pas pour lui.

Il faudrait être prophète pour calculer le résultat des dernières élections d'état dans la Pennsylvanie. On ne saurait contester l'élection, comme gouverneur, de Wolf le candidat démocratique ; mais ce qui est incertain, c'est si a majorité en sa faveur a été de 16,000 voix ou de 26,000, majorité qu'il eut sur Ritner en 1829. Cette question d'ailleurs est de peu d'importance. Voici tous les retours qui nous sont parvenus :

	WOLF	RITNER
Philadelphie	3588	4957
Philadelphie (Cté)	6263	5950
Delaware	918	1091
Juniata	686	692
Dauphin	1577	2284
Schuylkill	1232	873
Northamptou	3401	1820
Lehigh	1564	1624
Bucks	3170	2964
	22469	21555
	21555	
Majorité pour Wolf d'après les retours officiels,	914	

Indépendamment de ce qui précède, l'*Americain Sentinel* de Philadelphie assure que le comté de Susquehanna a donné à Wolf une majorité de 1900 voix, et celui du Centre, 850 ; ce qui porte la majorité démocratique à 2764 voix, dont il faut déduire 73 voix obtenues par Ritner dans le comté de Mifflin, et 6 dans celui de Juniata. Tels sont les seuls documens officiels que nous ayons sur l'élection en Pennsylvanie, et nous nous attendons sérieusement à en trouver la relation complète dans l'*Argus* de ce matin.

Une de lettre Harrisbourg, publiée dans la *Sentinelle*, dit que le comté de Lycoming a donné 800 voix démocratiques à Ritner ; Union lui en a donné 1600 ; Huntington, 518 ; Mercer, 17 ; Franklin, environ 200 ; Adams, 648 ; Pittsbourg, 49 ; Lébanon, 904 ; Dauphin, 713 ;—en tout, 3328 ; ce qui, avec les retours officiels, donne à Ritner 24,883 voix (nous ne disons pas de majorité) dans tous les comtés dont on connaît les élections.

D'après les rapports complets de 10 comtés, copiés ci-dessus, Wolf a obtenu 27,469 voix. Et par les feuilles de route des courriers et les lettres reçues à Philadelphie, on a appris que le comté de Perry avait donné à Wolf 642 voix de majorité ; Northumberland, 337 ; Columbia, 600 ; Pike, 582 ; Wayne, 301 ; Luzerne, 490 : Cumberland, 509 ;—ce qui fait en tout 29,411 pour Wolf, dans tous les comtés dont les élections sont connues. Voici donc l'état des rapports :

	WOLF	RITNER
	29,411	
		24,883
Majorité pour le premier		4,528

Les comtés du nord dont on n'a pas encore de nouvelles sont ceux que l'on suppose devoir être le moins influencés par la banque ; ils donneront des majorités prépondérantes au candidat démocratique.

Mais après tout, le *Pennsylvanian*, et la *Gazette Nationale* sont d'accord sur ce point, que l'on ne devra pas juger du résultat de l'élection générale par les votes donnés au gouverneur. Les élections des membres du congrès dans les districts qui ont donné des majorités à Ritner, prouvent que les candidats républicains sont plus dans presque tous les districts, et le *Reporter* de Harrisbourg avance que les retours déjà reçus sur la nomination des membres de l'assemblée sont le gage de l'élection d'un sénateur national républicain en remplacement de M. Dallas, dont le temps finit en mars prochain.

Tel est le résumé impartial et succinct des renseignemens que nous avons recueillis tant parmi ceux que parmi nos antagonistes sur le résultat des dernières élections en Pennsylvanie. Que le parti de *Packenham* l'explique à son avantage, à lui libre. Il sait bien que les comités qui n'ont pas encore voté donneront une majorité *écrasante* au candidat démocratique. Mais si les clayistes doutent de nos chiffres, qu'ils acceptent le pari de notre "Yankee" et celui de "Cash-Down." Ne pas les accepter ce serait de la part de ces messieurs l'avouer qu'ils ne sont pas les vrais disciples de Henry Clay, qui, dans son siège dans le sénat a déclaré qu'il était prêt à tenir toutes les gageures. *That he should not betray bragged!*

DE L'ÉLECTION.

Aux Louisianais, et surtout aux Louisianais d'origine française.

LETTRE-PREMIERE.

La première et la dernière chose que je dirai à l'homme, c'est: *sense pour toi-même.*

NIGHT.

CONCITOYENS—Je n'ai point de préjugés, quoique j'aie mes prédilections ; je juge pour moi-même, et je tâche de respecter les opinions des autres, à moins qu'elles ne soient insensées, sans fondement, ou absurdes. Je ne prétends pas m'ériger en précepteur ; mais néanmoins j'espère que nous nous éclairerons réciproquement par la libre communication de nos réflexions. Il n'arrive pas toujours qu'un homme prenne la plume pour écrire sur un sujet pour lequel préalablement il s'est profondi ; mais il l'entend mieux, parce qu'il feuillite l'intelligence humaine et en examine toutes les portes (*Voyez* de Godvi...) Comme j'ai [illegible] intéressé sur les affaires publiques [illegible] de nos droits, de [illegible]

turés [illegible] deux partis." Vous auriez cru, dit Plutarque, à [illegible] les cris étouffés de ces malheureux jeunes gens dont les talens et le génie faisaient la gloire de leur siècle, à entendre les gémissemens de ces victimes infortunées, étouffant les voixes souterraines du St. Angelo, que le château était transformé en tombeau de l'hilarisme ! Pomponio et Platina étaient des membres distingués de cette académie ; le dernier fut les membres disloqués dans la question qu'on lui fit subir pour lui arracher l'aveu de prétendus crimes. Mais n'existèrent jamais que dans les cœurs jaloux du pontife Paul et de ses myrmidons sacerdotaux. Il vous suffisait cependant avoir pour décrire cette scène infernale et ses acteurs satanques, avec une exactitude et une vigueur qui font encore bouillonner le sang des lecteurs, et les remplissent d'une noble fureur, même aujourd'hui que l'époque de ces horreurs est sécularisée.

Lorsque les Portas, ces deux frères si distingués, s'associant au marquis de Mauso, étaient une autre académie pour les recherches philosophiques, la cour de Rome fulmina de nouveau, et fit interdit de tenir leurs assemblées et de s'appliquer à ces *sciences illicites*, dont les ministrations sont criminelles et nous détournent de l'étude des saintes écritures. Les tartuffes ! L'astronome Galilée lui-même s'occupa à cette *science illicite* ; il observa que les planètes faisaient leur révolution autour du soleil, et il fut puni par les moines et les inquisiteurs *pour savoir plus que les autres* et proclamer ce qu'il savait. Quel tribut de reconnaissance ne doit pas le monde civilisé au génie actif, varié, mirabulant, et lumineux, pour les coups terribles qu'il a portés à l'intolérance. Telle était la connaissance profonde qu'il avait du cœur humain ; telle était son habileté à manier l'arme du ridicule et de l'ironie, qu'il fit rougir ceux qu'il ne pouvait convaincre, et fit cesser presqu'instantanément les persécutions dirigées contre le crime imaginaire de sorcellerie. Son dictionnaire philosophique, maintenant entre les mains de tout homme libéral, je dirai presque, de tout être civilisé, assure à la postérité la conquête faite par son génie. L'agréable et l'utile, si bien réunis dans ses ouvrages, lui méritent les bravos universels ; mais cet éloge n'est plus digne de lui, que l'éloge si connu qu'en fait notre Franklin.

"L'histoire de l'académie française suffirait pour témoigner combien l'esprit humain dans son malaise avait besoin de se remettre, sans la vanité du Cardinal de Richelieu qui voulait s'en faire un instrument de renommée, elle eût été supprimée, écrasée, comme on écrase la langue d'un serpent dans sa coque.

La société royale de Londres, établie pour former et répandre une *philosophie du genre humain* dégagée de tous les préjugés des sectaires religieux ou politiques, fut [illegible] sa ruine par la jalousie d'un Charles et le pédantisme d'un Jacques—c'était une règle fondamentale de cette institution, de ne jamais toucher aux questions religieuses ou politiques—c'est pourquoi sir Isaac Newton et son collègues s'opposèrent à ce que la *Société d'Instruction Chrétienne* tînt ses séances dans le local de l'académie royale. Leur vœu fut dicté à la vieillesse par la sagesse et par la nécessité.

Le Jésuite Mariana, du reste un bigot intolérant, fut emprisonné pendant vingt ans en Espagne, pour avoir révélé dans son histoire, des vérités qui déplurent : on comme suspect de l'intention de divulguer sur la politique cruelle mise en jeu dans l'Amérique du Sud, certains faits que l'on espérait tenir dans l'oubli. Ses papiers et ses manuscrits, comme ceux de Galille, furent saisis et probablement brûlés.

En comparant notre état à celui de l'Europe moderne, nous trouverons un nouveau motif d'orgueil. L'éditeur de la belle satyre de lord Byron contre la tyrannie du règne de Georges III, fut trouvé coupable de libelle, par un jury de Londres, long temps après la mort de ce prince ... [illegible] que la "*vision du jugement*" fut écrite en réponse à un panégyriste adulatoire du prédécesseur de Southey.

En France, la [illegible] est encore plus comprimée qu'en Angleterre, et [illegible] le privilège de publier une gazette, qui n'est remis de l'état. Il semble, en vérité, que Louis-Philippe soit le plus lâche, le plus fourbe [illegible] plus machiavéliste de tous les Bourbons.

Des écrivains philosophes nous ont dit que si Charles Martel n'eût pas défait les Musulmans dans les plaines de Tours, toute l'Europe et l'Amérique seraient aujourd'hui mahométanes, portant le turban et occupées de discussions sur le koran. Eh bien ! les docteurs chrétiens nous ont aussi prêché par fois de pareils sophismes ; mais la simplicité des préceptes du culte, et la vérité sont assez d'accord avec la morale et la *raison humaine pour laisser faire aux nations* chrétiennes les progrès qui sont interdits par la théocratie du koran. L'erreur chez nous n'est pas sans appel ; nous avons en nous les principes de tous les *changemens heureux, de toutes les perfectionnemens.* C'est ainsi que des écrivains tout philosophe sur l'histoire d'événemens qui sont jamais en feu.

Ces vues nous conduit à une autre hypothèse. Si la Louisiane eut continué à être gouvernée par un monarque tel que Louis XIV, l'intolérance serait encore à la mode. Quand les protestans réfugiés dans la Caroline lors de la révocation de l'édit de Nantes, demandèrent la permission de revenir s'établir dans l'ancienne colonie, le comte de Pontchartrain leur répondit officiellement, que le roi son maître n'avait pas chassé les hérétiques de son royaume en Europe pour les mettre à même d'aller fonder une république en Amérique. Cependant Louis voyait lui-même ce qu'il y a d'impolitique dans la persécution religieuse, et il l'avoua dans ses instructions au Dauphin, écrites de sa main. Le clergé et le pape avaient circonvenu dans sa vieillesse.

Dans la suite, la Louisiane fut à regret cédée aux Etats-Unis, dans la crainte où l'on était de voir l'Angleterre en prendre possession, après l'infraction du traité d'Amiens par cette puissance. Bonaparte déclara franchement qu'il y renonçait avec un *vif déplaisir* ; et ce fut Barbé Marbois, son ministre, qui fut le conseiller de cette mesure, comme avantageuse aux deux parties, surtout à la Louisiane qui tirerait plus d'avantages de son alliance avec une nation indépendante qu'elle n'en pouvait avoir sous le régime colonial. "Vous y mûrirez les fois coloniales incessamment aux prises avec celles de la métropole," dit ce ministre à Bonaparte, et Bonapar e céda à la nécessité.

Aujourd'hui nous sommes Américains et républicains. Dans la guerre, concitoyens, vous [illegible] pli vos devoirs avec vigueur ; dans la paix, vous vous en acquitterez avec indépendance. Certes, il ne faudra pas recourir à la loi de Solon pour vous conduire au scrutin.

La réélection du général Jackson est sur le tapis et de grandes questions accessoires se rattachent à cette question. Remplissons consciencieusement notre devoir, et le souvenir en sera pour nous une consolation pour le reste de notre vie et pour l'instant de la mort. Je n'ai que trois lettres à vous adresser au sujet de l'élection. Si je tombe dans quelque erreur, je tiendrai pour ami celui qui voudra m'éclairer.

23 octobre. UN DISCIPLE DE COLBERT.

(*Communiqué.*)

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 12 septembre.

M. de Pradt écrit aux journaux ministériels qu'il est revolté de la barbarie de langage qui s'introduit dans la politique. C'est la faute des journaux, dit M. de Pradt, lesquels, ne connaissant ni les hommes ni les choses, sont réduits à se surpasser les uns et les autres par les exagérations de leurs emportemens. Il est étonnant que des écrivains qui ont eu, sous la restauration, tout le loisir d'apprendre la politique et la langue des affaires dans les brochures de M. de Pradt, aient si peu profité de leurs lectures. M. de Pradt, au lieu de les gourmander, devrait bien les prêcher d'exemple et continuer à envoyer sa prose et ses paradoxes aux journaux qui voudraient en faire leur dimanche. Quand Benjamin-Constant et M. Pradt adressaient, il y a trois ans, au *Courrier français* des articles, on lisait peut-être. de Pradt à côté de Benjamin-Constant, bien que, pour ce dernier, M. de Pradt se condamnât à des efforts de singularité dignes de compassion. Aujourd'hui que Benjamin-Constant n'est plus et que les colonnes du *Courrier français* sont fermées à M. de Pradt, l'illustre abbé aurait chance de faire encore un peu de bruit en partageant avec M. de Fonfède la rude tâche de passer au fil de l'épée, dans les feuilles ministérielles, les [illegible] subversives de l'opposition. M. de Pradt n'aurait [illegible] collaborateurs tels que [illegible]

[illegible] de La Trappe, [illegible] religieux nom, [illegible] moines qui [illegible] en est cent [illegible] que celle [illegible] sienne [illegible] avait [illegible] sei [illegible] triche [illegible] cause ils [illegible] dépassé à [illegible] n'importe [illegible] qu'ils choi[illegible] ment la belle [illegible] côté le col[illegible] d'une chaîne.

Les conditions du combat, que celui des deux qui serait blessé ou tué serait jeté dans le gouffre par son adversaire. Trouvez-moi un plus beau début de mélodrame !

Le baron de Gérando fut blessé ; mais l'Anglais ne fut jeté dans la bouche de l'Etna, car le baron vit encore : c'est frère Marie-Joseph, religieux de la Trappe.

Le baron eut ensuite un autre duel à la paix d'Amiens. Cette fois ce fut avec un jeune officier de hussards français, celui qui m'a conté toute cette histoire. Le baron fut provoqué par lui dans un dîner où, avec sa fougue ordinaire, il se serait d'expressions injurieuses contre l'armée française. Il y avait du courage et de l'honneur à défendre la France dans une ville où peu d'années avant le fer des assassins ne respectait pas même nos plénipotentiaires ! Le digne officier qui remplit ce devoir, c'était M. Valabrègue, beau lieutenant du 8me. régiment de hussards, homme d'esprit et de cœur, qui épousa depuis la célèbre Madame Catalani. Le baron fut dangereusement blessé ; il commençait à en prendre l'habitude.

Au sortir de ce duel se présentait un danger non moins grand que celui du cratère. Les duels étaient rigoureusement défendus et punis à Vienne, et le comte de Wallenstein expiait depuis sept ans dans un cachot la valeur qu'il avait déployée dans une semblable rencontre. Le duc de Cadore, ambassadeur de France, fit élargir le jeune Valabrègue, et frère Marie fut pardonné en faveur de sa blessure. Voilà comme agissaient nos hussards en Allemagne.

Rétabli de sa blessure, le baron de Gérando lève un régiment de cavalerie et s'en va avec son régiment en Espagne, se mettre sous les ordres du duc d'Albuquerque. A la suite d'une bataille contre nous, il se rend ainsi que le duc, et obtient par capitulation la permission de passer en Angleterre.

Là sa fougue et son impétuosité se tournent contre les Anglais. Il a vingt affaires et se brouille si fort avec le ministère qu'on le somme de passer sur le continent. Il résiste à cet ordre en disant que sa maison est sa forteresse et qu'il s'y défendra jusqu'à la dernière heure. Il la garnit en effet de tonneaux de poudre et s'enfonce un siège. Enfin les constables y pénètrent par les derrières, s'emparent de lui, le jettent dans une chaise de poste : on le transporte jusqu'à une frégate qui l'emporte pour Hambourg, et on le dépose là furieux et tout haletant, sur le rivage de cette bonne et grasse ville marchande.

Que faire à Hambourg au milieu de tous ces négocians ? S'y battre, c'était difficile. Le baron se mit à écrire contre le gouvernement de la France. On l'arrêta encore, on le conduisit à travers toute l'Allemagne jusqu'au donjon de Vincennes, et il y resta jusqu'au jour de l'entrée des alliés à Paris où sonna l'heure de sa délivrance. Ce jour-là, ce jour-là, il entend sonner la trompette ! Il pense qu'on vient pour le fusiller. Il s'habille, et se met tout à genoux devant M. de Boulogne, évêque de Troyes, qui partageait son cachot, il lui dit avec componction : Monseigneur, je crois bien que c'est la fin ; mais si ce n'est pas pour cette fois, je vous jure sur mon honneur de ne faire moine de la Trappe." L'abbé de Rancé eut une vocation moins grave.

Il tint parole ; et depuis seize années il mène une vie si exemplaire, qu'il vient d'être choisi par cet ordre pour remplir une mission extraordinaire en Palestine. On s'attend à le voir nommé cardinal au retour. Peut-être un jour sera-t-il pape !

Voici du style du futur pontife, une lettre écrite de la Trappe à son adversaire de Vienne, ennemi généreux qui devint plus tard pour lui un véritable frère : lettre simple et touchante comme on ne l'est plus guère.

"*La sainte volonté de Dieu*

"Mon brave et loyal ami,

"C'est par le plus grand des hasards que je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, demeurant à plus de cent lieues de l'endroit où vous l'avez adressée, et ne me trouvant pas affranchie, et notre monastère, vu sa pauvreté, ne recevant que les lettres franches.

"Depuis 14 années, revêtu des livrées de Jésus Christ et pénitent public, je pleure une vie passée dans l'oubli de tous mes devoirs, et je me jette à vos pieds pour vous demander humblement pardon de tous les scandales que j'ai pu vous donner, de tous les dommages que j'ai pu vous causer, et pour vous conjurer de prier le Tout-Puissant de me faire miséricorde.

"Je ne vous parlerai point de notre genre de vie, que vous connaissez sans doute, ni de la sévérité de notre ordre, voué à un silence perpétuel et au travail. La plus grande partie du jour et de la nuit nous chantons les louanges du Seigneur. Jamais nous ne faisons usage de viande, ni de poissons, ni de beurre, ni d'œufs ; notre nourriture ordinaire se compose de légumes cuits à l'eau et au sel, et la plus grande partie de l'année nous ne mangeons qu'une fois par jour ; et avec cela nous sommes si pauvres, que nous quêtons jusqu'au pain. Je porte de gros sabots de bois ; tout mon habillement ne vaut guère plus que ceux qu'on fait en France cet hiver, qu'il fait si froid, je me couche en quelque lieu sans chemise.

"Pour ma famille, mon aimable et bon ami, elle m'est, depuis quatorze années que j'ai le bonheur de vivre religieux, presque étrangère ; et comment pourrez-vous croire, vous qui avez tant d'esprit et qui connaissez le monde, comment pouvez-vous croire qu'elle ferait quelque chose pour moi ? Si elle avait pu ou voulu, ou, pour mieux dire, si elle était dans le cas de faire quelque chose, ne serait-elle pas, avant tout, dû penser à tant de malheureux à qui j'ai fait tort, et dont plusieurs sont, hélas ! dans la misère. Mes affaires, qui étaient dérangées, doit finir par succomber pendant ma captivité au donjon de Vincennes, d'où je ne suis sorti qu'à l'entrée des alliés en 1814. Mes enfants sont ruinés. L'aîné est capitaine dans les chasseurs de la garde impériale russe ; le second, capitaine dans un régiment de chasseurs autrichiens. L'empereur Nicolas continue.

"L'Europe, peux-je dire, connaît bien, mon ami, *que vous êtes le seul*, mon cher ami, qui vous intéresse quelque chose du pauvre frère Marie-Joseph de Gérando. Hélas ! que ne puis-je vous satisfaire avec mon sang !... dans un quart d'heure je n'en aurais plus dans mes veines. Il ne me reste donc qu'à supplier le Tout-Puissant de vous rendre au centuple dans cette vie et dans l'autre ce que je devrais vous restituer, et que vous m'avez avancé avec cette délicatesse, cette générosité qui vous caractérisent, et c'est ce que je ne cesse de faire nuit et jour, le front prosterné dans la poussière.

"Lorsqu'en duel vous fîtes couler mon sang, qui m'aurait dit, mon cher ami, qu'un jour je vous écrirais de la Trappe ! Tout change, mon général ami, dans ce monde, et les mortels c'est la commune loi. Excepte cependant de cette vicissitude, votre loyauté, votre cœur, ma reconnaissance et mon amour pour vous.

"Je suis dans le sacré cœur de Jésus et de Marie, mon cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur.

Frère MARIE JOSEPH,

Religieux de la Trappe ;

"Dans le monde

"Le général baron Ferdinand de Gérando,

"Chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, etc.

"Mont-des-Olives de Notre-Dame-de-la-Trappe (Haut-Rhône), 23 janvier 1829.

"Ci joint deux petits livres de piété qui ont paru sous mon nom : veuillez en faire hommage à l'ange que vous avez le bonheur d'avoir pour épouse."

Connaissez-vous une histoire plus complète dans les romans du jour ; et croyez-vous qu'il soit bien nécessaire de fouiller dans les contes allemands pour nous trouver des drames ? LE TEMPS

☞ Nous sommes autorisés à offrir les paris suivants :

$200 que JACKSON sera l'Etat ;
200 qu'il aura **100** voix de majorité ;
200 qu'il aura **200** voix de majorité ;
200 qu'il aura **300** voix de majorité ;
200 qu'il aura **400** voix de majorité ;
200 qu'il aura **500** voix de majorité ;
200 qu'il aura **600** voix de majorité ;
200 qu'il aura **700** voix de majorité ;

ET DE PLUS, **$500**

qu'il aura la majorité dans la paroisse d'Orléans.

A l'éditeur de l'*Abeille.*

Monsieur,—Malgré les cris de victoire poussés par les richesses, les talens et la respectabilité, "sur ce qu'ils appellent un "triomphe" récent dans la Pennsylvanie, je propose au premier venu de la faction de parier **MILLE PIASTRES** que le vote de cet état sera donné au vieux héros.

CASH DOWN.

N. B. L'argent sera prêt en s'adressant à l'éditeur de l'*Abeille*.

M. BÉTON.

Les clayistes anti-maçons ont exalté et chanté au-delà de toute mesure le résultat des élections des districts de Philadelphie—Tous les Grecs n'habitent pas Corinthe.—Philadelphie n'est pas la Pennsylvanie—et pour faire mon opinion sur ce point, j'offre de parier **SIX CENTS PIASTRES**, que le vote électoral de la Pennsylvanie sera donné à Andrew Jackson.—L'argent sera déposé entre les mains de tout *gentleman* qui pourra convenir aux deux parties.

UN YANKEE.

P. S. L'argent sera prêt, en s'adressant au bureau de l'*Abeille*.

Liste maritime.

PORT DE LA NLLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Clarington, Duncan, Havre, F. Perret.
Brick Herschel, Williams, Gibraltar, Cockayne, Watts & Co.
Goël. Joseph, Darantes, Campêche, F. Tie.
Goël. Emilio, Soto, Havane, Tufts & Clarke.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Grampus, de la Passe sud-ouest, avec le navire Missouri, de Bordeaux, navire Geo. Clinton, de New-York, la goël. Comet, venant de l'endroit où a fait naufrage la Trinité ; ainsi que la goël. La Carmen, de la Havane. Le Grampus annonce qu'il y avait en deça de la Barre la goël. Ann Howland, un navire et un brick, et le paquebot Natchez, de New York.

Navire Geo. Clinton, Woodhouse, de New York.
Navire Missouri, Birkett, de Bordeaux, à J & L Garnier, avec un chargement à Quertier & Boutin, J Mager, Bel-Willian, V David, J B Labatut, A & Z Cavelier, Al Fortier, J & L Garnier, Bordère frères, J Lozin, T Gabaroche, Gaillard, Sassinot, Clapier & Micoud, Larkword, Carrère & Bordenave, V Ruth—Passagers, M. Durand et sa famille. Laissé à Bordeaux pour ce port, navire Hewes, Speer, devant partir le Jeune ; brick New Orleans, immédiatement.

Goël. Comet, venant de l'endroit où s'est naufragé la Trinité ; ce navire se trouvant à 12 pieds au-dessous de l'eau on n'a rien pu en retirer.

Goël. Carmen, de la Havane.

Bateau à vapeur Monticello, Patterson, de Placquemine, avec coton, sucre etc.

☞ La cargaison du brick **MOTION**, de Boston, (maintenant échoué à la barre,) est en déchargement du bateau à vapeur Post Boy, vis à vis du Canal Marigny. Les consignataires sont prévenus de vouloir bien faire prendre livraison de leurs marchandises.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

Le cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $7, 50 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 37 onces de pain pour un écu.

27 oct D. PRIEUR, Maire.

AU PUBLIC.

Le docteur E. BINAGHI, qui se trouvait au point de s'embarquer pour le Mexique, sollicité par plusieurs de ses amis et par quelques médecins à suspendre son voyage, pour donner des soins à ceux qui pourraient être attaqués par le choléra asiatique, que l'on dit déjà introduit dans la Louisiane, se fait un devoir de prévenir les habitans, qu'ils pourra être consulté, tant au sujet du choléra que de tout autre maladie, au No. 129, de la rue Bourbon. Il aura sans doute des égards envers les personnes dont la pauvreté serait constatée par les certificats du maire ou des aldermen de la ville.

P. S. Le docteur B. offre au public, la liqueur anti-cholérique connue sous le nom de *Kirkskyrdah* du nom d'un vieux juif de la Lithuanie, qui en fut le premier inventeur, et qu'il a perfectionnée. L'usage journalier heureux qu'il en a fait en Pologne, en France et à New-York, n'a n'a jamais démenti l'excellence. Les bouteilles qui la contiennent, et qui ne se débiteront que par lui seul, portent son sceau et sa signature, ainsi que la direction de l'usage que l'on doit en faire, et le régime à suivre pour s'assurer du succès.

AVIS.—Le soussigné offre à vendre une chaudière à *porteuse pour moulin à sucre, faites dans ce pays* et d'une qualité supérieure à celles venant du dehors. Les maillons surtout étant beaux et plus corrects.

Il continue à exécuter toutes sortes d'ouvrages pour moulins-à-sucre, bateaux à vapeur, bâtimens, &c. &c. Il se rendra sur les lieux ou on pourra avoir besoin de lui, de jour et de nuit. Sa demeure est toujours rue de la Levée, près du chemin à Coulisse.

27 oct.—3 J. WAGNAN.

AVIS est donné aux créanciers de la succession vacante de feu Antoine André, d'avoir à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, au soussigné curateur de la dite succession.

27 oct—3 PIERRE DINET.

AVIS—La société existant entre Lanauze & Dumas est dissoute d'un commun accord. Le soussigné Lanauze, reste seul chargé de percevoir ce qui est dû à leur boutique.

THS. DUMAS,
27 oct—3 LANAUZE.

MAQUEREAUX.—280 barils No. 3, et 90 barils No. 2, 400 rames papier d'enveloppe, en débarquement et à vendre par

27 oct LINCOLN & GREEN.

William Kerby vs. Bacon.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 9 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, vis à vis du bureau du Marshal, une montre d'argent patentée, saisie dans l'affaire ci dessus.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

J. F. Miller vs. Thomas Dunbar.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarre, juge-président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, mercredi 31 octobre, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas, les articles suivants : comptoirs, étagères, tables, billard, pupitres, bureau, lampes et globe, couvertures, et autres ustensiles, saisis dans l'affaire ci dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

D. Burges vs. Jn. S. Rose.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon G. Préval, juge conseiller de la Cour Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, lundi 5 novembre, à 4 heures, au principal, 12 chaises, 2 tables, &c. saisies dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

J. M'Mullen vs. J. Delaney, L. O'Neilage, J. Delaney, J. Muny vs. J. Delaney.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, dans les affaires ci dessus, j'exposerai en vente, à la Bourse, vendredi, 9 novembre prochain, à midi, 1200 yards de sable de batture, située vis à vis l'habitation de M. Charles Caffin, à deux milles de la ville, saisis par privilège.

27 oct L. DAUNOY, marshal.

La Compagnie de Navigation de la Nlle. Orléans vs. La goëlette [illegible], le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 28 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Espérance, ses agrès et appareaux, saisis dans l'affaire ci dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mercredi 31 novembre, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue St-Pierre, entre les rues de Chartres et Levée, vis-à-vis la Place d'armes, pour le compte de la succession de feu Pierre Nicolas Gascon, 15 barils de farine et quelques hardes. Conditions : comptant.

Par ordre de la Cour,
27 oct. MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens*—Mardi, 19 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. é. l. ; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines entre les rues Robertson et Claiborne, désigné par le No. 16, et ayant 40 pieds 7 pouces de face sur 100 pieds de profondeur sur une ligne et 105 pieds 8 pouces et 1 sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond.

Conditions : un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Régistre.

N. B. L'acte de vente sera passé par Lafond, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 oct.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments*—Lundi prochain, 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu au No. 120, rue du Camp, pour le compte de la succession de feu James Youngs, cheval, 1 dray et harnais, une montre en argent et quelques hardes.—Conditions : comptant.—Par ordre de la cour

MARTIN BLACHE,
26 oct Reg des test

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments.*—Lundi prochain, 29 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu au coin des rues Girod et des Magasins, faubourg Ste. Marie, pour le compte de la succession de feu Peter Vinnegar, 2 Chevaux, 1 Dray et 2 charrettes. Conditions : comptant. Par ordre de la cour

MARTIN BLACHE,
24 oct Reg des test.

VIN DE CATALOGNE—10 pipes et 10 quarts de barrique vin de Catalogne, à vendre par

20 oct THAYER, HURD & CO.

POUR VICKSBURG,

Grand-Gulf, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu **FELICIANA**, capitaine Barret, est maintenant prêt à recevoir un chargement, en face de la rue Poydras, et partira positivement jeudi, 25 du courant, à 10 heures, A. M. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

FOSTER & HUTTON,
19 oct Rue du Canal, No 77.

POUR MANCHESTER (YAZOO.)

Vicksburgh, Grand-Golfe, Rodney, Natchez, et les ports intermédiaires.

Le bateau-à vapeur **WOODMAN**, capt. J. Pasck, est maintenant en chargement, et partira sans délai. Le Woodsman est un petit bateau du premier ordre, et comme il ne tire que très peu d'eau il est probable qu'il pourra remonter sans difficulté la rivière Yazoo jusqu'à Manchester. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à FOSTER & HUTTON,
15 oct. Rue du Canal, No. 77.

POUR TAMPICO.

La goël. française voilière **MIRO**, de Baltimore, capt. Case, partira positivement dimanche prochain, 28 du courant ; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord à la partie inférieure du ferry, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
24 oct Rue Royale, No. 117.

POUR NEW-YORK.

Paquebot de la Louisiane et de New-York.—Le navire NASHVILLE, capt. Jackson, est en chargement, et partira dimanche prochain, 28 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON,
23 oct rue du Canal, No. 77.

POUR TAMPICO.

La goël. mexicain **PAULINA**, capitaine Williams, partira positivement le 25 du courant. Pour fret de quelques barils, et passage, s'adresser à TUYES & CO.
20 oct rue Royale, No. 104.

A VENDRE

La jolie goëlette **ELIZA-THOMAS**, avantageusement connue et pouvant prendre la mer. S'adresser à bord au capitaine Delatue, ou à TUYES & Co, rue Royale, No. 104.
20 oct

$5 DE RECOMPENSE.

Partie marronne dans la soirée de dimanche dernier, une petite négresse nommée **MALICA**, âgée d'environ treize ans, ne parlant qu'anglais, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de couleur bleue, et elle a une marque sur le coude pied gauche. Quiconque la conduira à la geôle recevra la récompense ci dessus.

22 oct —3

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne depuis environ 15 jours, la grifonne nommée **QUITY**, appartenant au soussigné cette grifonne est bien connue comme blanchisseuse, elle est d'une taille ordinaire elle parle français et anglais et se tient habituellement au faubourg Ste. Marie. La récompense ci dessus sera donnée, à celui qui la conduira au soussigné, ou la logera dans une des gedes de l'Etat.

25 oct—5 PABLO PUIG.

$50 DE RECOMPENSE.

S'est absenté du soussigné la grifonne nommée **KITTY**, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces ; lors de son départ, il y a huit mois, elle était très